Charte Des Enfants et des Arbres

Saison #5 2024-25

§1/ Valeurs et philosophie

Nous demandons aux porteurs de projets d'adhérer aux valeurs et à la philosophie portées par notre association Des Enfants et des Arbres :

- Être sincèrement motivé par un échange et une collaboration avec un public scolaire de troisième cycle (du CM1 à la 5°), soit âgés de 8 et 12 ans.
- Coopérer en amont et en aval du chantier de plantation avec le corps enseignant pour offrir la meilleure des expériences aux élèves planteurs.
    - Identifier l'établissement partenaire avant le dépôt de candidature afin d'établir un premier contact et esquisser les modalités de réalisation de cette démarche de plantation scolaire et solidaire.
    - Se rendre en classe pour rencontrer les élèves partenaires et planteurs et présenter leurs métiers, et les raisons de leur projet de plantation.
    - Le jour de la plantation : l'agriculteur bénéficiaire sera invité à faire visiter leur ferme et à présenter concrètement leur métier aux élèves. Nous lui demandons également d'assurer un lieu de repli en cas de mauvais temps et de prévoir une collation pour les élèves et les accompagnateurs.
    - Être ouvert à la création d'un jumelage pérenne et d'une relation privilégiée entre la ferme et l'établissement scolaire.
- S'inscrire dans une démarche de formation et de transformation des pratiques agricoles en dégageant le temps nécessaire à la participation à des webinaires et à la réalisation de modules en ligne qui seront proposés par nos partenaires.
- Afficher le logo de l'association et communiquer sur son soutien financier et l'organisation de la plantation sur ses réseaux.
- Assurer une communication régulière avec l'Association afin de suivre la réalisation du projet, transmettre un compte-rendu et des photos sur le déroulement de l'expérience.
- Assurer le suivi de la plantation, dans les années qui suivent.

Tous droits réservés © Des Enfants et des Arbres - 2024

§2/ Protocole pour bien planter un arbre

Pour assurer la réussite de sa plantation, chaque porteur de projet s'ENGAGE à respecter le protocole de plantation et les étapes du cahier des charges ci-dessous.

- ANTICIPER LA PRÉPARATION DE LA PLANTATION

  But: optimiser le temps de plantation, le taux de reprise et la pérennité des plans

  Quand: entre l'annonce que le projet est sélectionné **et la fin de l'automne**. Lors de la saison 2023-24, un nombre important de plantations a dû être replanifié du fait du retard pris sur la préparation du sol et l'impossibilité d'accéder aux parcelles en décembre et janvier (sol détrempé).

  Quoi: préparation du sol et paillage

  a. **Préparer le sol :**

  - **Haies champêtres et arbres en alignement:** Décompacter le sol en profondeur entre 50 et 80 cm (utiliser d'une sous-soleuse, un décompacteur ou un chisel) et affiner en surface sans mélanger les différentes couches du sol (obtenir l'équivalent d'un lit de semence avec une herse rotative par exemple). Le labour est proscrit.
  - **Arbres isolés:** décompacter et ameublir sur 1m3 (pelleteuse) puis affiner la surface (motoculteur).

  b. **Réaliser un paillage** (paille, copeaux de bois, film)

  - **Paillages à dérouler:** pose d'un film biodégradable (ex: amidon de maïs, chanvre) avec une dérouleuse
  - **Paillages à poser** sur 1 m² autour du plan : paille sur environ 20 cm d'épaisseur (humide de préférence pour éviter qu'elle ne s'envole) ou BRF, mélange de bois de feuillus sur environ 15 cm d'épaisseur, soit environ 100L par plant. Prévoir 1m3 pour 8 à 10 mètres linéaires.
  - **Prévoir de faire un complément** en cas de dégradation rapide pendant les 3 premières années suivant la plantation.

- CHOISIR LES BONS PLANTS

  - Jeunes plants de 1 an entre 30 et 60 cm
  - En racines nues et bien conformés
  - Avec une origine connue (et locale de préférence)
  - Privilégier des séquences avec 8 à 10 essences maximum, pour des raisons de simplicité de mise en oeuvre et d'entretien

Tous droits réservés © Des Enfants et des Arbres - 2024

- **LE JOUR DE LA PLANTATION :** Protéger les plants avec des gaines et des piquets adaptés. Le piquet devra être introduit avant le plant afin d'éviter tout dommage.

- **RÉALISER UN SUIVI PENDANT AU MOINS 3 ANS.**
    - Vérifier la viabilité des plants et les remplacer si besoin
    - Vérifier le bon état des protections (droites, pas de déchirures)
    - Vérifier qu'il y a toujours assez de paillage au pied de tous les plans.

- **RÉALISER DES TAILLES DE FORMATIONS LES PREMIÈRES ANNÉES PUIS TAILLER RÉGULIÈREMENT**

⚠ **Des photos prises avant et après la plantation, puis tous les ans (pendant 4 ans) devront attester du respect de cette charte.**

Pour plus d'informations sur les règles de plantation : cliquer ici

---

§3/ LES PROJETS QUE NOUS SOUTENONS :

- L'activité de l'agriculteur doit avoir **une portée nourricière.** Les agriculteurs ayant une activité agricole exclusivement non nourricière (ex : horticulture, élevage canin, équestre, pension animale) ne pourront obtenir notre soutien.

- Le projet doit contenir **moins de 25% de fruitiers greffés** en proportion relative des arbres et arbustes champêtres. Nous soutenons des projets agro-forestiers, où les fruitiers ont leur place, mais n'avons pas vocation à soutenir le développement d'une activité arboricole.

- Pour un aménagement agroforestier de type haie bocagère, le projet devra contenir **un minimum de 100 plants**. Pour les autres aménagements (aménagements intra parcellaires, en bord de parcelle, parcours ombragé…); l'association étudiera au cas par cas les projets et la pertinence de son soutien.

- Notre soutien financier ne pourra être accordé pour des projets portant sur la plantation de petits-fruits (framboise, groseille….), de lianes (vigne, kiwi, chèvrefeuille, clématite…) de fleurs (ex: rosier), ou d'aromatiques (ex: romarin), sur le semis de graines ou la régénération naturelle. **L'agriculteur peut, à titre personnel, réaliser les aménagements susmentionnés mais le coût financier sera entièrement à sa charge.**

Tous droits réservés © Des Enfants et des Arbres - 2024